PROJET

L'application *humo* : Une initiative inestimable susceptible d'être exploitée par un réseau social ou par une multinationale de transport express du courrier

Contenu :

1 - Présentation
1 - 1 Objectif
2 - 1 Fonctionnement
2 - Quelques remarques

1 - Présentation

1 -1 Objectif

A l'instar de **WhatsApp**, l'application *humo* (**hu**issier de justice **mo**bile) sera multiplateforme et fournira un système de messagerie instantanée chiffré de bout en bout aussi bien via les réseaux de téléphonie mobiles que par Internet. Sa particularité résidera en ce qu'elle donnera, aux personnes qui auront des lettres à expédier, la possibilité de recourir de façon inédite aux auxiliaires de justice que sont les huissiers de justice, afin de conférer à leurs lettres, toujours de façon inédite, une **« sécurité juridique »**.

Toute personne qui aura une lettre à expédier devra logiquement tout d'abord s'interroger sur l'opportunité d'opter pour l'application *humo*. Quoi qu'il en soit, il est important de souligner que l'impact de cette application sera bien réel, puisque du point de vue de la **« sécurité juridique »**, un exploit d'huissier de justice vaut mieux, entre autres, qu'un courriel ou une lettre recommandée. Pour illustrer cela, il suffirait de dire simplement que le récépissé d'une lettre recommandée ne peut nullement justifier le contenu de celle-ci, alors que dans le même ordre d'idées, les exploits d'huissier sont susceptibles d'être imbattables.

2- 1 Fonctionnement

Pour être un abonné de l'application *humo***,** il suffira simplement de créer un compte, grâce à cet outil qui fera intervenir d'une part, le public ou plutôt les requérants ; et d'autre part, les huissiers de justice. Chaque compte qui sera créé pourra être appelé : compte *humo*.

S'agissant ici plus ou moins du droit, il pourrait être nécessaire que toute personne qui désirerait créer un compte, montre patte blanche, en faisant parvenir à l'administration de l'application, copie soit de sa pièce d'identité, soit de son permis de conduire, ou de son passeport. En tout cas, il est important de noter que l'adresse du souscripteur sera nécessaire. Outre cela, il est important de souligner que le souscripteur devra disposer d'une carte de paiement.

L'application *humo* sera dotée d'un système de géolocalisation qui permettra à n'importe quel abonné de contacter l'huissier de justice territorialement compétent pour donner une suite favorable à sa requête.

Pour contacter un huissier de justice, l'expéditeur d'une lettre ou plutôt le requérant, devra d'abord accéder au compte qu'il aura créé. Après cela, une fois qu'il tapera sur une petite barre de recherche le nom et éventuellement l'adresse du destinataire, lequel pourra être une personne physique ou morale (à l'étranger ou non), une carte, grâce à la géolocalisation, s'affichera pour lui indiquer la position du destinataire, ainsi que celle de l'étude de l'huissier de justice auquel il pourra avoir recours. A noter qu'il s'agira d'un ou de plusieurs huissiers de justice. Les coordonnées que le requérant aura à sa disposition lui donneront la possibilité de contacter un des huissiers de justice qui sera un abonné de l'application. En clair, le requérant téléphonera éventuellement à l'huissier, avant de lui écrire, à la faveur d'une fonctionnalité de l'application, afin de lui faire parvenir le contenu de sa lettre. Après paiement, bien entendu par le requérant, l'huissier se chargera de porter la lettre au destinataire et d'envoyer un exploit à l'expéditeur. Il est peut-être superflu de faire remarquer qu'il serait opportun que l'exploit dont il est question soit envoyé en fichier PDF, et qu'il soit estampillé **«*humo*»**. Il est important de préciser que la lettre du requérant sera disponible en deux fichiers : Un fichier PDF qui contiendra la lettre signée, et un fichier Word qui sera utilisé pour établir des exploits. La tâche de l'huissier de justice qui aura été contacté se résumera en un processus de quatre étapes :

1) Impression de la lettre signée ;
2) Signature par l'huissier des documents ;
3) Transmission de la lettre au destinataire ;
4) Envoi d'un exploit au requérant

Le processus esquissé sera de nature à permettre qu'une lettre « expédiée » soit transmise au destinataire (à l'étranger ou non) après par exemple une demi-heure seulement. En un mot, tout dépendra du volume des documents de la lettre ou plutôt du temps qui sera nécessaire pour la préparation desdits documents. Dans tous les cas, en tenant compte du processus recommandé, il apparaît que l'application *humo* battra en brèche la réputation dont jouissent actuellement les multinationales de transport **express** du courrier.

2 - Quelques remarques

En invoquant la **« sécurité juridique »,** y compris le processus esquissé plus haut, sans faire abstraction du marché sans cesse croissant, l'essor des entreprises de transport du courrier en étant une preuve, on serait en droit d'affirmer que la rentabilité du présent projet ne peut être remise en cause ; et que l'application *humo* sera à coup sûr célèbre. Par ailleurs, il y a lieu de dire que des personnes diverses s'intéresseront à cet outil :

- Les personnes morales qui le considéreront (grâce aux exploits d'huissier) comme une source de préservation de l'authenticité de leurs correspondances, à l'effet de les mettre à l'abri de certains litiges ;
- Les personnes physiques ou morales qui seront dans la nécessité d'écrire à des correspondants (personnes physiques ou morales), à l'étranger ou non, dans des délais extrêmement courts, par exemple un jour seulement ;
- Les personnes physiques ou morales qui réaliseront dès à présent que les exploits d'huissier seront des preuves irréfutables des notifications qu'elles feront au travers des lettres à l'intention des correspondants à l'étranger ou non ;
- Les personnes physiques ou morales qui comprendront d'ores et déjà qu'en cas de perte des exploits qu'elles recevront, elles pourront avoir recours aux archives de leurs huissiers de justice, etc.

L’application *humo* permettra indubitablement aux huissiers de justice d’engranger des devises ; et contribuera par ailleurs au rayonnement de leurs profession. Sur ce, il va sans dire que chaque huissier de justice s’évertuera à créer un compte *humo*. Il est à noter que l’intervention des huissiers de justice, certes dans le cadre de L’application *humo*, ne s’inscrira pas en marge des lois des différents pays où ils exercent actuellement. Autrement dit, il convient de retenir, entre autres, que les Etats bénéficieront également, tant soit peu, de l’argent que débourseront les requérants ou expéditeurs.

L’application *humo* répondra à certaines sourdes aspirations du public. En un mot, elle servira à combler un vide et sera par conséquent une aubaine pour le public, et une « manne » au profit des huissiers de justice et même des Etats.

Au demeurant, il apparaît que cette initiative peut être exploitée en principe soit par une multinationale de transport du courrier, laquelle deviendra incontestablement très concurrentielle, soit par un réseau social (à l’instar de **WhatsApp**) dont la messagerie est pour le moins très sécurisée ; et qui, de ce fait, pourra facilement en créer une autre, strictement pour l’exploitation du présent projet, en faisant ainsi accroître ses services et par ricochet sa réputation ainsi que son chiffre d’affaires.

Une parodie du projet consisterait à faire en sorte qu’une entreprise quelconque s’attache les services des huissiers de justice qui auront à intervenir au départ et/ou à l’arrivée de chaque courrier et, si possible, de chaque lettre. Nul doute que l’implémentation de cette éventualité ne soit pour le moins très complexe.

Concepteur du projet : **Philibert Mboum**
Lien : **https://archive.org/details/legal-mail_202212**